



UIMM NOUVELLE AQUITAINE

35 avenue Maryse Bastié

Maison de l'Industrie

33520 BRUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

E-mail : cac@bsf.fr

23 Quai de Paludate - Immeuble Manager Saint Jean / 33800 Bordeaux / Tél.: 05 57 59 02 02
BSF Audit / SAS de Commissariat aux Comptes au capital de 300 000 € - membre de la Compagnie Régionale de Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine
RCS Bordeaux / N° SIRET 533 372 603 00035 / Code NAF 6920Z / N° de TVA Intracommunautaire FR 01533372603

www.groupe-bsf.fr

Syndicat UIMM NOUVELLE AQUITAINE

35 avenue Maryse Bastié

Maison de l'Industrie

33520 BRUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents du syndicat UIMM NOUVELLE AQUITAINE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat UIMM NOUVELLE AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission des finances.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux
Le 7 juillet 2026

Le commissaire aux comptes

BSF AUDIT

DocuSigned by:

FEFB3229FDCE4DF...
Daniel RODRIGUES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
---	---	-----------	---

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations	13 500	13 500		0.00
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation		12 671	- 12 671	-100
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		3	- 3	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	13 500	26 175	- 12 675	-48.42

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	14 403	12 025	2 378	19.78
Aides financières		12 671	- 12 671	-100
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	168	219	- 51	-23.29
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	14 571	24 916	- 10 345	-41.52

RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

	-1 071	1 259	- 2 330	-185.07
--	---------------	--------------	----------------	----------------

PRODUITS FINANCIERS

De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				

TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
---	---	-----------	---

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
Intérêts et charges assimilées
Différences négatives de change
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
et d'instruments de trésorerie

TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)

RESULTAT FINANCIER (III – IV)

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	-1 071	1 259	- 2 330	-185.07
--	--------	-------	---------	---------

PRODUITS EXCEPTIONNELS

TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)

CHARGES EXCEPTIONNELLES

TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)

Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	13 500	26 175	- 12 675	-48.42
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 571	24 916	- 10 345	-41.52

EXCEDENT OU DEFICIT	-1 071	1 259	- 2 330	-185.07
----------------------------	--------	-------	---------	---------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolats

TOTAL

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services
Prestations en nature
Personnel bénévole

TOTAL

BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement	(I)				
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances					
Charges constatées d'avance	245		245	377	- 132
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	29 528		29 528	30 886	- 1 358
TOTAL (III)	29 773		29 773	31 263	- 1 490
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	29 773		29 773	31 263	- 1 490

BILAN ASSOCIATION (SUITE)

Présenté en Euros

PASSIFExercice clos le
31/12/2025
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)**Variation****FONDS PROPRES***Fonds propres sans droit de reprise*

. Fonds propres statutaires

14 146

12 887

1 259

. Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

. Fonds statutaires

. Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

. Réserves statutaires ou contractuelles

. Réserves pour projet de l'entité

. Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

-1 071

1 259

- 2 330

Situation nette (sous total)

13 075

14 146

- 1 071

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

13 075

14 146

- 1 071

FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

TOTAL (II)**PROVISIONS**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**DETTES**

Emprunts obligataires et assimilés

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Instruments financiers à terme

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

3 762

4 181

- 419

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

12 936

12 936

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)

16 698

17 117

- 419

Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)

TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)

29 773

31 263

- 1 490

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser

. acceptés par les organes statutairement compétents

. autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 772,99 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 1 071,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/05/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable sans impact sur les comptes de l'association.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
- Créances, Dettes et Liquidités
Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.
Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable
- Provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	12 887	1 259			14 146
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 259	-1 259	-1 071		-1 071
Dont générosité du public					
Situation nette	14 146		-1 071		13 075
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	14 146		-1 071		13 075
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 762	3 762		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 936	12 936		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 698	16 698		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 762
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 762

ANNEXES ASSOCIATIONS ANC2022 06 (SUITE)
AUTRES INFORMATIONS**Tableau des Ressources**

Tableau des ressources de l'année conformément au règlement CRC n°2009-10 du 31 décembre 2009, afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Ressources de l'année	Montant des dettes
Cotisations reçues	13 500
- Reversements de cotisations	
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation perçus	
Produits financiers perçus	
TOTAL	13 500

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1 836 euros.